

DE

Peinture et de Sculpture

DE

BELGIQUE

SECRETARIAT

N°

OBJET

décembre 1919

A *Vollon*

5290/85

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la résolution de la Commission directrice n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les collections de l'État, d..... qui..... l'objet de.....

ANNEXE

C..... ouvrage que nous tenons, Monsieur à votre disposition, pour..... être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du Musée n° 9, contre la remise d'un récépissé accompagné de la présente.

Copie expédiée le.....

Veillez agréer, M....., l'assurance de notre considération distinguée.

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,
Le Secrétaire,

Attribution : Rembrandt

Titre : portrait d'homme.

Prix : 250.000 f

Cédant : Kollon.

21 Place Dava

Dossier :

5290/85

Reverend Mr. [unclear]
Ligon R. 1632
Vermont